

<https://stoplinky76320.wordpress.com/2018/09/29/le-compteur-linky-ne-peut-etre-obligatoire-pour-labonne-et-autres-anomalies/>

Le compteur Linky ne PEUT être obligatoire pour l'abonné et autres anomalies

29 septembre 2018 par [stoplinky76320](#), publié dans [ARGUMENTAIRES](#), [Déni de démocratie](#), [LOBBY D'ENEDIS ET CONFLITS D'INTERETS](#), [LOIS](#), [Non classé](#)

En effet, s'il y a bien une loi de 2015 qui demande à Enedis d'installer 80 % de compteurs évolués d'ici à 2021, les compteurs électroniques actuels répondent parfaitement aux exigences de la Loi (voir courrier adressé à la Métropole en mai 2018). Quant aux directives européennes, d'une part, elles ne sont pas contraignantes (plusieurs pays européens ont décidé de ne pas installer ces dispositifs), d'autre part, Enedis n'obéit pas aux exigences de ces Directives : notamment celle imposant que cela permette des économies aux usagers (pour plus de détails, voir l'article : « Inventaire juridique ») . Vous pouvez donc demander à quiconque vous affirme que « *c'est obligatoire* » de vous produire l'article de Loi paru sur Légifrance qui vous y contraindrait.

– **La Distribution d'électricité ne doit pas être discriminante** : si votre compteur est à l'intérieur, il est bien entendu que l'on ne forcera pas votre porte ; de plus, l'abonnement à l'électricité ne peut être obligatoire. Une Loi ne peut valoir que pour l'ensemble de la population française. C'est pourquoi sur les fiches Enedis en ligne, il est toujours indiqué **une manière de refuser ce compteur Linky**.

– **Si ce Linky était obligatoire**, Enedis, ses prestataires, et autres « agents », médias, représentants et démarcheurs ne vous menaceraient pas d'avoir ensuite à payer la relève annuelle. En effet, d'une part, vous la payez déjà via la TURPE, d'autre part, elle n'est pas déduite des abonnements avec Linky et enfin, même si les hiérarchies de l'électricité l'envisagent, cela n'a **pas été acté et approuvé par le Conseil d'Etat à ce jour. Exigez donc l'article et le document officiel qui prouveraient de telles affirmations. Même des magazines censés défendre les consommateurs osent affirmer cette allégation sans preuve ! (Quelles subventions reçoivent-ils ?)**.

– **Si le Linky était obligatoire**, Enedis n'aurait pas à vous menacer d'avoir à le payer « *plus tard* », en annonçant **les chiffres les plus fantaisistes**. Depuis le compte-rendu de la Cour des Comptes (à consulter sur le site), nous savons que **LINKY N'EST PAS GRATUIT**, (affirmation commerciale mensongère), contrairement à ce qu'Enedis et quantité de personnes non qualifiées affirment. **EN FAIT NOUS L'EMPRUNTONS** à un taux de 4,5 %, et nous aurons à le payer à partir de 2021 via la TURPE ou autre taxe, pour un montant variant entre 130 et 230 euros ! Chiffre non établi à ce jour en fonction des dépenses d'Enedis, puisqu'un certain nombre de Linky brûlent.

C'est d'autant plus exorbitant, que nos compteurs actuels appartiennent à NOTRE COMMUNE (donc A NOUS, via nos impôts) ; que NOS compteurs seront soit « recyclés » par

Enedis pour eux-mêmes (les actionnaires) soit vendus dans d'autres pays, un certain nombre étant en partance pour le Liban. Puis, nous aurons à payer à nouveau pour le renouvellement de cet objet à obsolescence programmée environ 10 ans plus tard, car il est très fragile, notamment du fait de sa pile au lithium soudée (durée de vie, environ 7 ans). Sachant d'autre part qu'Enedis ne prévoit pas « l'amortissement » de ces compteurs, puisqu'ils seront à la charge des abonnés à nouveau.

– **Si le Linky était obligatoire**, il ne serait pas nécessaire de le médiatiser par un nombre de moyens dispendieux et démesurés :

- * publicités à la télé ; dans les journaux ; même dans les magazines de défense de consommateurs ;
- * courriers et commerciaux auprès des autorités locales ;
- * plateformes téléphoniques d'employés ayant un argumentaire précis à répéter aux « clients » mal informés ;
- * caravane publicitaire pendant le Tour de France ;
- * Colloques à l'Assemblée Nationale en 2017 et 2018 réunissant de très nombreux intervenants bien choisis : le CRIIREM, organisme indépendant, n'a pas été invité en 2018 ; mais des médecins de la Fondation EDF sont venus déclarer qu'il n'y avait pas assez d'études pour affirmer que le linky pouvait être dangereux ! (sic !). **La logique la plus basique imposerait de développer ces études afin de vérifier qu'il n'y a aucun impact sanitaire, matériel, sécuritaire, etc**

*** ET ENFIN : L'EMPLOI DE JEUNES BENEVOLES DU « SERVICE CIVIQUE »** qui viennent faire du porte-à-porte pour menacer les abonnés des frais qu'ils auront à subir s'ils refusent ce Linky ! Des jeunes n'ayant ni la formation de techniciens, de personnels de santé, ou de juristes, qui ne doivent répéter que deux ou trois arguments massue ! **L'ETHIQUE DE CETTE DEMARCHE EST TRES DOUTEUSE, POUR LE MOINS**, puisque les faits annoncés ne sont pas vérifiés ! **Ainsi, on abuse à la fois des abonnés qui n'ont pas eu les connaissances réelles sur ce sujet comportant des milliers de points très litigieux, mais aussi de ces jeunes en leur faisant croire qu'ils oeuvrent pour le bien de la population !**

NOUS SAVONS QUE C'EST EXACTEMENT L'INVERSE PUISQUE LA COUR DES COMPTES A DECLARE QUE « Cette opération était bénéfique pour Enedis et ses actionnaires, mais en aucun cas pour les abonnés » !

Il est loisible ensuite de creuser chacun des points soulevés par ce vaste sujet, pour se rendre compte des « erreurs » de langage, des approximations : « émissions très faibles », des discours incohérents : « puisqu'il n'y a pas d'études, ce n'est pas dangereux », des absences d'études d'impact, l'absence de garantie décennale (pourtant exigée des artisans), les failles de la conception de ce « capteur » de Big Data », comme l'a souligné Philippe Monloubou, faisant d'Enedis un « Opérateur de Big Data », comme par magie.

Voilà pourquoi une majorité de personnes ont tant de mal à comprendre de quoi il s'agit exactement, puisque la véritable connaissance de ce système est constamment floutée, biaisée, et accompagnée de menaces et intimidations, comme si « LE PEUPLE » n'avait pas à s'informer de ce qui le concerne au premier chef !

Cerise sur le gâteau : en allant voir sur le site d'enedis ou erdf : tapez linky + votre ville ; vous voyez tout en bas qu'ils indiquent la marche à suivre pour refuser d'installer le linky chez vous !